

**COMMUNE DE FENAIN**Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-013

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Gaëlle BRASSENS.

Excusés : Rémy BELLOIS ayant donné procuration à Noël POIGNARD, Nina DALTO ayant donné procuration à Daniel GAMBIEZ, Marie RANDOUR ayant donné procuration à Eddy TISON, Mélinda LECOEVRE ayant donné procuration à Sadia SCHULZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Eric MOREAU

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Election du SIDEN SIAN : Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie »
---	---

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L. 5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

- **Article 1** : Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, a choisi délire, à l'unanimité, Monsieur Daniel GAMBIEZ, membre du conseil municipal de FENAIN, comme Grand Electeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN SIAN au titre de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.


Le présent acte administratif sera notifié à M. le Sous-préfet et à M. le Président du SIDEN SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables de opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas consignées au procès-verbal, sous peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

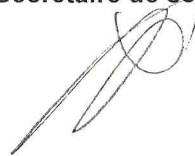
Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



The image shows a blue ink signature of Fabien Bouriez over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FENAIN' at the top, a central emblem, and the number '59179' at the bottom.

Eric MOREAU
Secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of Eric Moreau.